

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-966/SG/FP portant titularisation du personnel dans le cadre territorial de la Santé publique

n° 69-966/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
21 juin 1969

Numéro JO  
n° 15 du 25/07/1969

Date du numéro  
25 juillet 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Sont titularisés dans leur emploi et nommés techniciens de 2° classe, 1° échelon (indice 450), pour compter du 1 juin 1969, les élèves techniciens ci-après désignés, déclarés admis à l'examen de sortie du Centre d'Enseignement professionnel hospitalier (cycle scolaire 1968) : MM. Amin Ali Abdoukarim : ancienneté conservée, 1 an. Djama Omar Ahmed : ancienneté conservée, 1 an. Abdou. Mohamed Hassan : ancienneté conservée, 1 an. Mohamed Moussa Kahin : ancienneté conservée, 1 an. Sont titularisés dans leur emploi et nommés infirmiers de 3° classe, 1<sup>er</sup> échelon (indice 225) du Cadre territorial de la Santé publique, pour compter du 1<sup>er</sup> juin 1969, les élèves infirmiers et élèves infirmières ci-après désignés, déclarés admis à l'examen de sortie du Centre d'Enseignement professionnel hospitalier (cycle scolaire 1968) : M. Yacin Boulhän Guelleh : ancienneté conservée, 1 an. M. Seif Kayed Farah : ancienneté conservée, 1 an. M. Assen Saïd Saleh : ancienneté conservée, 1 an. M. Saad Mouhoumed Gadid, ancienneté conservée, 1 an. M. Abdoukader Ali Mahamake : ancienneté conservée, 1 an. M. Waiss Houmed Waiss : ancienneté conservée, 1 an. M. Kaled Mohamed Saïd : ancienneté conservée, 1 an. M. Sanalasse Oudoum Hamadou : ancienneté conservée, 1 an. M. Aboubaker Mohamed Abdallah : ancienneté conservée, 1 an. M. Ibrahim Idriss Djibril : ancienneté conservée, 1 an. Mme Nadra Omar Alaoui : ancienneté conservée, 1 an. M. Ali Bouh Gadid : ancienneté conservée, 1 an. M. Hyd Ismaël : ancienneté conservée, 1 an. Est titularisée dans son emploi et hointieb vacant d'hospitalisation de 3° classe, 1<sup>er</sup> échelon (indice 120), pour compter du 1 juin 1969, l'élève-matronne ci-après désignée, déclarée admise à l'examen de sortie du Centre d'Enseignement professionnel hospitalier (cycle scolaire 1968) : Mile Aïcha Hassan Moussa : ancienneté conservée, 1 an.